



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement du second degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Besançon, le 25 novembre 2016

Objet : Affectation sur poste adapté et aménagement du poste de travail –
Campagne pour l'année scolaire 2017/2018

Rectorat

Référence : *Circulaire n° 2007-106 du 9.5.2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.*

**Direction des Ressources
Humaines**

Code de l'Éducation : articles R911-12 à R911-30.

Géraud VAYSSE

La circulaire ministérielle du 9 mai 2007 rappelée en référence, reconnaît la spécificité des missions qui sont confiées aux personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation.

**Division des Personnels
Enseignants**

En cas de difficultés professionnelles dues à leur état de santé, l'affectation sur poste adapté et l'aménagement du poste de travail, permettent le maintien en activité de certains personnels temporairement fragilisés. Pour d'autres personnels, plus gravement atteints dans leur état de santé, ces mêmes dispositifs ont pour objectif de les accompagner autant que possible dans une démarche progressive de retour à l'emploi.

Marie-Claude REBOUILLAT
Tél : 03 81 65 47 24
Mél. : ce.dpe3@ac-besancon.fr

La présente note de service a pour objet, d'une part, de vous préciser la réglementation en vigueur, d'autre part, de vous informer des modalités et du calendrier des demandes.

**10, Rue de la Convention
25030 Besançon
cedex**

La date de dépôt du dossier administratif et médical a été fixée au :

20 janvier 2017 au plus tard.

Vous voudrez bien porter la présente note à la connaissance des agents placés sous votre autorité et notamment de ceux susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Il est demandé de ne remplir qu'une seule fiche « allègement de service » (annexe 4) ou « poste adapté » (annexe 5).

Pour le Recteur et par délégation,
Pour la Secrétaire Générale de l'Académie,
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie,
Directeur des Ressources Humaines

Géraud VAYSSE

Pièces jointes :

Annexe 1 : Note d'information

Annexe 2 : Personnes ressources

Annexe 3 : Fiche de renseignements

Annexe 4 : Demande d'allègement de service

Annexe 5 : Demande d'affectation sur poste adapté

Annexe 6 : Résumé d'observation médicale et lettre d'accompagnement du Médecin conseiller médical de l'académie